

Plus que jamais proche de vous !

Mont-sur-Rolle, le 14 février 2022

Mme Rebecca Ruffieux  
Direction générale  
de l'environnement - division forêt  
Av de Valmont 30b  
1014 Lausanne

### **Politique forestière vaudoise 2022 (PolFor22) - consultation publique**

Chère Madame,

Nous accusons réception de la consultation visée en titre et vous remercions de l'avoir adressée à notre Association.

Après analyse du dossier, nous constatons qu'en 2006, l'inspection cantonale des forêts a mis en place une première politique forestière vaudoise (PolFor). Cette politique ainsi que la PolFor22 doivent s'inscrire dans le cadre légal strict de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991.

Une partie des 11 objectifs fixés alors, comme l'entretien des forêts protectrices, a été en grande partie atteinte ; d'autres, comme la promotion du bois, ne le sont que partiellement. Il s'agit donc ici de prévoir un nouveau plan pour aboutir pleinement aux objectifs fixés et faire face aux nouveaux défis, notamment les changements climatiques, lesquels entraînent des changements dans les forêts aussi (par exemple, les chênes qui poussaient en plaine, prospèrent maintenant à 1000 mètres).

Ce nouveau plan est le fruit d'une très large consultation auprès des acteurs du domaine (durée 2 ans, plus de 80 acteurs du domaine ont participé aux divers groupes de travail et discussions, notamment les gardes forestiers, dont la plupart sont employés par des communes ou des groupements forestiers de communes). En effet, les communes possèdent près des 2/3 des forêts dans notre Canton.

Une fois le plan adopté par le CE, la DGE-FORET sera chargée de sa mise en œuvre, notamment d'examiner les adaptations légales et réglementaires, de mettre en place des formations, de la coordination qu'il nécessite et du suivi (controlling).

Il s'agit ici d'un plan d'action avec une vision à moyen/long terme (2040) qui a été conceptualisé avec la collaboration des acteurs du domaine (voir plus haut). Les résultats obtenus seront évalués au bout de 10 ans, puis de 20 ans.

L'AdCV prend bonne note que ce plan d'action a un but essentiellement incitatif et vise à aider les propriétaires de forêts, notamment les communes, à mettre en place des mesures permettant d'atteindre les objectifs dudit plan.

Plus que jamais proche de vous !

Parmi les différentes orientations stratégiques prévues, la deuxième « Des structures de gestion optimisées » concerne particulièrement les communes. En effet, il s'agit notamment d'appuyer les associations de propriétaires et d'encourager la création de nouvelles associations de ce type. A l'heure actuelle, selon les informations fournies par l'inspectorat cantonal des forêts, environ les 2/3 des communes sont regroupées en associations forestières. L'idée serait d'arriver à 80% d'ici fin 2027.

Nous pouvons nous rallier à ce projet, notamment pour les communes qui ne disposent que des quelques hectares de forêt et qui ne pourraient donc pas seules se doter d'un poste de garde forestier à part entière, faute d'avoir assez d'activités à lui confier.

Bien que ce point ne soit pas abordé dans le cadre de cette consultation, il est à noter enfin qu'en 2021, l'Etat a adopté un crédit de 25 millions destiné à subventionner des mesures d'adaptation des forêts aux changements climatiques dont le besoin est existant et dont la mise en œuvre rapide est nécessaire.

Dans l'attente des planifications sylvicoles détaillées exigées des bénéficiaires des subventions prévues par l'EMPD de ce crédit, l'ampleur globale des besoins a été calculée en fonction du rythme de régénération des peuplements forestiers considérés comme les plus vulnérables aux changements climatiques. Sachant que les communes sont les plus grands propriétaires de forêts dans notre Canton, elles seront également les principales bénéficiaires de cette nouvelle subvention.

**Remarque :**

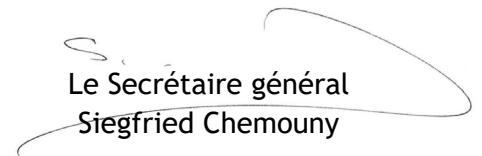
L'AdCV estime toutefois que le plan qui a été soumis à consultation devrait être plus explicite au sujet des éventuelles incidences financières des mesures qu'il contient pour les propriétaires de forêts, notamment les communes. Il serait donc judicieux qu'il soit complété sur ce point.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, chère Madame, nos salutations distinguées.

Association de Communes Vaudoises  
AdCV



Le Président  
Michel Buttin



Le Secrétaire général  
Siegfried Chemouny